

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2010

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absents excusés : Eric VIGOUROUX et Pascal LOUVREL.

1°) Subventions 2010 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a alloué les subventions suivantes :

- Voyages d'études :	
- En France	26,00 €
- A l'étranger	34,00 €
- ADMR Ellé-Isole	500,00 €
- AHBA SAINT-THURIEN (Association Humanitaire Bretagne Afrique)	470,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de SAINT-THURIEN	150,00 €
- Amicale du 3 ^{ème} Age de SAINT-THURIEN	570,00 €
- Amicale Laïque de SAINT-THURIEN	425,00 €
- Association des Parents d'Elèves de SAINT-THURIEN	180,00 €
- Comité de Jumelage de SAINT-THURIEN	590,00 €
- Digor'n Nor SAINT-THURIEN	450,00 €
- GDSB SAINT-THURIEN (Groupement Défense Sanitaire du Bétail)	150,00 €
- Section UNC-AFN-FFI SAINT-THURIEN	330,00 €
- Société de Chasse de SAINT-THURIEN	175,00 €
- Syndicat d'Initiative de SAINT-THURIEN	2.260,00 €
- « La Grande qu'on Soude » SAINT-THURIEN	150,00 €
- Union Sportive de SAINT-THURIEN	1.800,00 €
- Association « PATI » de SAINT-THURIEN	50,00 €
- Association de judo « Belon-Aven » de RIEC/BELON	50,00 €
- Association des cavaliers Skaër-ar-March de SCAER	50,00 €
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat – CFA Cuzon à QUIMPER	60,00 €
- Union Sportive Bannalécoise	20,00 €
- APAJH de SCAER (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)	120,00 €
- Secours Populaire de QUIMPERLE	35,00 €
- Espace Musique de BANNALEC	20,00 €
- Croix-Rouge de QUIMPERLE	35,00 €
- Maison Familiale Rurale de PLEYBEN	180,00 €
- Maison Familiale Rurale de POUILLAN/MER	60,00 €
- Maison Familiale Rurale d'ELLIANT	60,00 €
- SPA LORIENT à LARMOR-PLAGE	150,00 €
- Solidarité Paysans du Finistère à QUIMPER	35,00 €
- Association France Alzheimer du Finistère à BREST	35,00 €

2°) Réhabilitation immeuble situé au 9 Place du Centre : approbation A.P.D. et lancement appel d'offres :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet détaillé (APD) présenté par le Maire,
- autorise à engager la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert,
- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir après avis de la commission d'appel d'offres.

3°) Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2009 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

4°) Travaux de peintures intérieures de la Mairie : choix de l'entreprise :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les offres reçues, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise de peinture et décoration Gilles BOURHIS, située 35 Rue Jean Jaurès 29390 SCAER, pour un montant HT de 10.094,11 €,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010 (article 2313).

5°) Installation d'une boîte aux lettres : convention d'occupation temporaire du domaine public:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une boîte aux lettres de relevage avec La Poste.

6°) Recensement 2011 : désignation d'un coordonnateur communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, désigne Madame Sylvie PEREZ, adjoint administratif de 2^{ème} Classe, en qualité de coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de 2011.

7°) COCOPA0 : modification des statuts en matière de déplacement/transport collectif :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la modification du libellé de compétence « recherche et mise en œuvre d'une politique de transport en commun » par « organisation des transports collectifs urbains ».

Publié et affiché à SAINT-THURIEN,

Le 14 juin 2010

Le Maire,



Joël DERRIEN.